

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA11 090126 ADOPTÉ EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

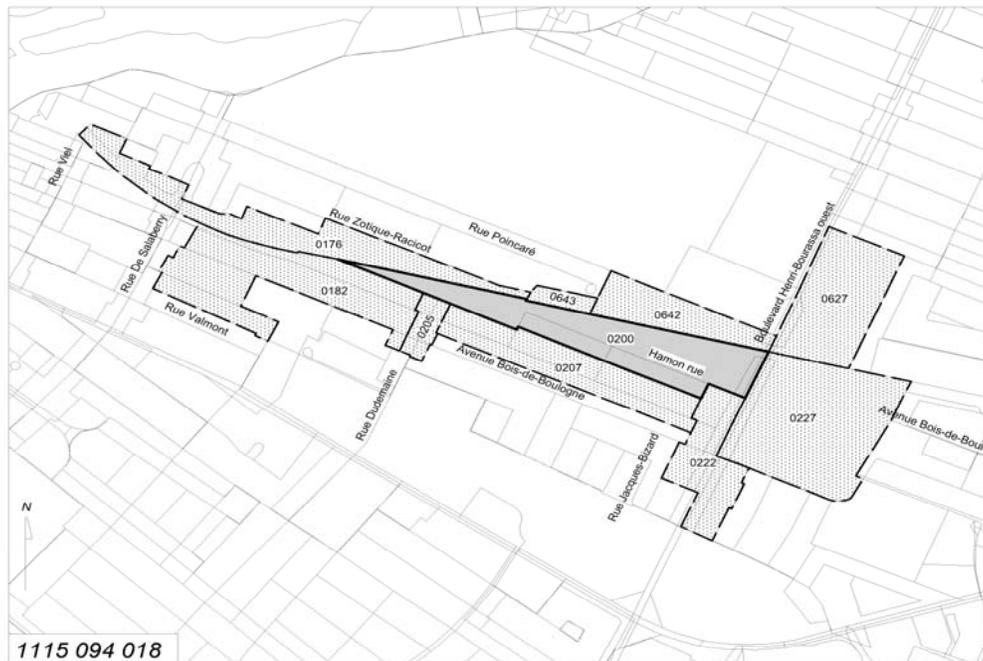
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA11 090126 visant à autoriser l'usage « Réparation et entretien de véhicules automobiles » pour le bâtiment portant le numéro 11300, rue Hamon et érigé sur le lot 4093382 du Cadastre du Québec - Zone 0200 (dossier 1115094018);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 mai 2011, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA11 090126, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 2 juin 2011 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour le bâtiment existant portant le numéro 11300, rue Hamon, l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 224 (distance minimale entre un atelier d'entretien et de réparation de véhicules routiers et un secteur d'habitation) et le paragraphe 6 de l'article 348 (conditions d'occupation d'une cour à des fins d'entreposage extérieur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA11 090126 vise la zone 0200, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA11 090126 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de mai deux mille onze.

Diane Rodrigue
Secrétaire d'arrondissement substitut
Directrice - Performance, greffe et services administratifs